

EVASION À DEUX PAS

Formulaire d'inscription à retourner au siège du C.A.S.I. Lorraine - 5 Rue Victor Jacob - 57000 METZ

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR							
Nom :	Ayant-droit □Ville :E-r	Date Date mail (pe	Employé(e d'entrée à l ersonnel) :) C.A.S.I a SNCF		/	······································
VOTRE SEJOUR							
Lieu du séjour	Dates du	ı séjour		Nombre de nuits	Tarif Logement selon QF	Option Ménage	Total
Gérardmer Gare (14 places)	Du / / Entre 18h et 19h	Au / / Avant 10h			€	45€ 🗖	€
Gérardmer maison (6 places - RDC accès PMR)	Du / //	Au// Avant 10h			€	25€ □	€
Gérardmer maison (6 places 1 ^{er} étage)	Du / / Au _		_ / / vant 10h		€	25€ □	€
PARTICIPANTS (y compris le demandeur)							
Nom Prénor		Date de nais		ssance	Lien de parenté D : Demandeur, C : Conjoint(e), E : Enfant à charge		
(Pour l'appartement 14 places : merci de nous indiquer sur papier libre, la liste des participants.							
□ Copie du bandeau du de □ Copie du dernier avis d'i □ Règlement □ Un chèque de caution de □ Conditions d'inscription (□ Copie de l'assurance de	mposition ou de non- e 200 € (au verso) signées	ire pour impositi	les actifs ou ion sur les re	ı relevé de evenus	e pension pour le	es retraités	'honneur
Je certifie que les renseignements figurant sur cette demande d'inscription sont exacts et que j'ai été averti qu'ils pourraient faire l'objet d'un contrôle ultérieur (présentation carte SNCF), je déclare avoir pris connaissance des conditions, et notamment celles d'annulation.							
ÀSignature du demandeur :							

CONDITIONS D'INSCRIPTION DE L'EVASION A DEUX PAS

1 - DISPOSITIONS GENERALES

Le locataire se doit de respecter la période de location initialement prévue sur la demande d'inscription.

2 - RESERVATION

La réservation est prise en compte dès lors que le locataire retourne la demande d'inscription dûment complétée et signée accompagnée :

- d'une copie du bandeau du dernier bulletin de salaire ou titre de pension,
- d'une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus,
- du règlement par chèque (Possibilité de régler par CB ou en espèces selon l'installation où vous déposez le dossier.

Tout paiement par CB sera immédiatement débité. En cas de refus de la réservation, il sera procédé à un remboursement),

- des conditions d'inscription dûment signées.

Le dossier est à déposer ou à envoyer au siège du C.A.S.I. Lorraine - 5 rue Victor Jacob - 57000 METZ Les demandes seront traitées dès réception du dossier complet et selon les disponibilités.

Une réponse définitive (acceptation ou refus) vous parviendra 2 mois avant la date du séjour, pour les demandes pendant les vacances scolaires de la zone B. Hors vacances scolaires de la zone B, les attributions sont définies par ordre d'arrivée. Dans le cas où il y aurait plusieurs demandes sur la même période, le choix sera effectué selon les critères d'attribution.

3 - CAUTION

Une caution de 200 € par location est demandée au locataire. Elle est restituée au locataire après l'état de lieux de sortie ou lui est envoyée dans un délai de 7 jours, déduction faite, si nécessaire, du coût de remise en état des lieux. Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la différence, sur la base de justificatifs donnés par le propriétaire.

4 - ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

L'état des lieux et inventaire du mobilier et des divers équipements sont faits au début et à la fin du séjour par le locataire en y apposant sa signature.

5 - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire utilise l'installation d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à l'utilisation pour laquelle elle est prévue. Le demandeur doit être présent, et la location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

6 - NOMBRE D'OCCUPANTS

Le nombre d'occupants ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée dans l'état descriptif de la location. Les animaux ne sont pas admis.

7 - CONDITIONS DE RESILIATION

Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée. En cas d'annulation supérieure à 30 jours avant le départ il sera retenu 30 € au locataire pour frais de dossier. Si l'annulation est inférieure à 30 jours, 50 % du prix de la location seront retenus sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

8 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, ne relevant pas du cas de force majeure, il ne sera procédé à aucun remboursement. Le cas de force majeure est reconnu si le locataire justifie de motifs graves qui rendraient impossible le déroulement total de la location.

9 - ASSURANCES

Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est loué. Il doit donc nous fournir un justificatif qui stipule que son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature.

10- FORFAIT MENAGE

Si le locataire n'a pas souscrit à l'option ménage, il s'engage, à son départ, à rendre le logement dans un état de propreté identique à celui qu'il l'aura trouvé à son arrivée.

Si le locataire à souscrit à l'option ménage, il devra s'assurer uniquement du bon état de propreté de l'espace cuisine avant son départ.

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27/04/2016), entrant en vigueur dans l'Union Européenne le 25/05/2018, vous recevrez de notre part uniquement les informations souhaitées (celles-ci sont stockées de manière sécurisée et accessibles uniquement par l'équipe du C.A.S.I. Lorraine)

Aussi : Souhaitez-vous recevoir nos newsletters par email ? Oui 🗖

 $Dans \ le \ cas \ contraire, \ veuillez \ nous \ le \ signaler \ par \ retour \ email \ \grave{a} \ l'adresse \ suivante : \textbf{familles@casilorraine.fr}$

DATE ET SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)